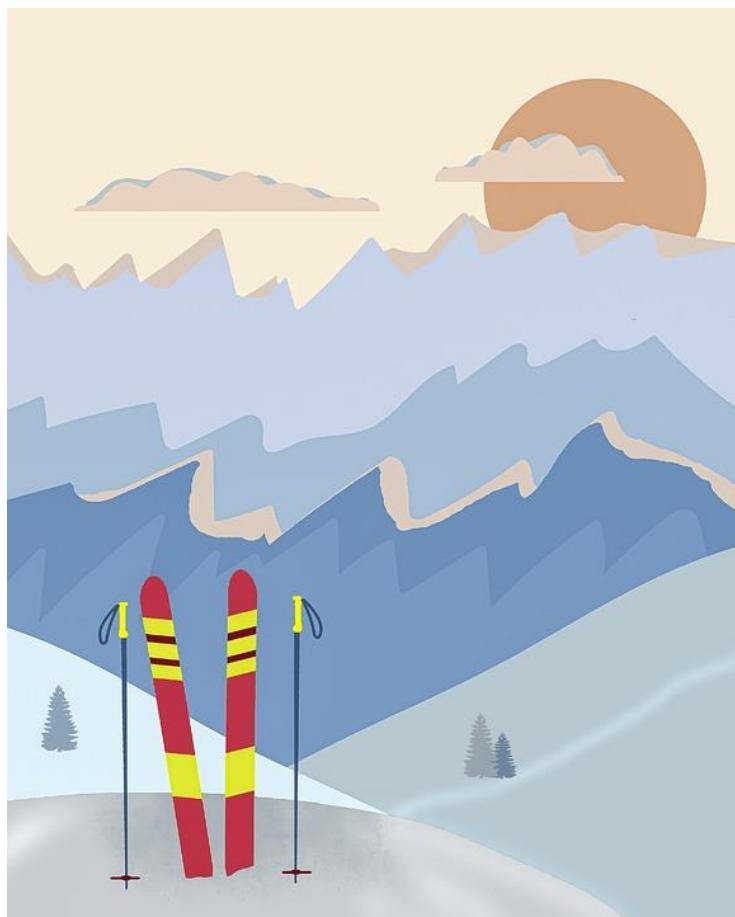


Grand Bornand

9-14 ans

du 23 février au 1 mars 2025



DIRECTION : But Carine

ADRESSE du CENTRE : Chalet les « Airelles »

614 Samance, Le Châtelot
74 450 Le Grand Bornand

LE PROJET ÉDUCATIF MUNICIPAL

La municipalité de Fontenay-sous-Bois place les questions d'éducation au tout premier plan de ses priorités et couvre par ses actions, de la petite enfance à l'âge de la majorité un large champ d'activités.

Le projet éducatif municipal définit les orientations éducatives et entend donc être, de façon transversale, le référentiel commun partagé par les élus, l'ensemble des services et des personnels titulaires et occasionnels œuvrant dans le champ éducatif. Il est également un outil pour susciter les citoyens à prendre leur place dans les différents débats autour de l'éducation et dans les projets de développement de l'action éducative municipale.

L'acte éducatif dans son ensemble, est réalisé par une multitude d'acteurs : la famille, l'éducation nationale, la commune et d'autres partenaires associatifs. Cependant, il est entendu que la responsabilité d'éducation de chaque enfant reste d'abord l'affaire des parents.

La gestion et l'organisation des séjours vacances enfants et jeunes sont confiées au service vacances de la Direction des Actions Éducatives. L'activité du service a pour but d'en promouvoir l'accès au plus grand nombre dans le cadre des orientations du projet éducatif municipal et dans le respect de la réglementation en vigueur.

En 2023, la ville a renouvelé son Projet Educatif de Territoire en réaffirmant son ambition éducative auprès de ses publics.

Le Projet Educatif municipal s'articule autour de quatre axes éducatifs transversaux :

- **L'épanouissement de l'enfant et du jeune et l'accompagnement à la réussite scolaire,**
- **L'action contre les inégalités sociales,**
- **L'accompagnement à la fonction parentale,**
- **L'éducation à la citoyenneté.**

LA DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Afin de répondre au Projet Éducatif Municipal, il convient de définir des principes et adopter une démarche pédagogique communs à l'ensemble des agents qu'ils soient permanents ou vacataires du service vacances.

Le respect de ces principes définit la démarche pédagogique, qui agit comme un fil conducteur et une base de travail sur lesquels les agents du service vacances construisent leurs réflexions et leurs actions.

Cette démarche s'appuie sur 7 principes :

- Le souci permanent de l'intérêt éducatif de nos actions
- Faire vivre la solidarité entre et avec les enfants/jeunes et les adultes
- Promouvoir le vivre-ensemble et les valeurs de respect, de laïcité, de tolérance et de partage
- Une adéquation entre le dit et le fait, le caractère d'exemplarité des adultes
- Permettre aux enfants d'être acteur et auteur de leurs vacances
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages
- Le respect des besoins fondamentaux de l'enfant/jeune, particulièrement en ce qui concerne l'alimentation, l'hygiène, la santé et le rythme de vie

LE CENTRE DE VACANCES

Le chalet municipal des Airelles se situe en Haute-Savoie, dans la station de ski du Grand-Bornand.

Le centre comporte 3 étages ; les enfants sont logés au deuxième et au troisième dans des dortoirs de 4 à 9 lits, tandis que le premier étage comporte deux salles d'activité et l'infirmerie.

Le rez-de-chaussée accueille la cuisine et le réfectoire, un vestiaire, un bureau et la lingerie. Des sanitaires sont répartis sur les différents étages. Devant le chalet, il y a une cour bétonnée et un bâtiment annexe où loge le personnel technique.

L'accès aux pistes peut se faire en navette skibus ou à pied (10 min). Le domaine skiable est sécurisé et adapté à la pratique du ski alpin avec des enfants et permettra à chacun d'évoluer selon son niveau et de découvrir le milieu montagne en hiver.

LE PUBLIC ACCUEILLI

Le groupe d'enfant est constitué de 50 enfants et jeunes fontenaisiens âgés de 9 à 11 ans et de 12 à 14 ans. La mixité est respectée sur le séjour et le groupe est constitué principalement d'enfant qui ne sont jamais partis en séjour ou qui n'ont pas bénéficié d'un séjour hiver l'année précédente.

Entre 9 et 11 ans, les enfants sont plein de curiosité et cherchent à découvrir, apprendre plein de choses. Ils cherchent à expérimenter et à utiliser leur réflexion. Les amitiés sont importantes. Ils ont besoin d'appartenir à un groupe pour partager des idées, s'amuser, se confronter, s'identifier aux autres... Ils ont besoin de plus d'indépendance et de confiance de la part des adultes. Ils ont besoin d'être davantage acteur de leur vie.

Entre 12 et 14 ans, les jeunes sont en plein âge de la puberté, leurs corps se transforment, c'est la période des complexes. Ils se cherchent et peuvent être influençable. Le sentiment d'appartenance à un groupe est très développé. C'est la période de remise en questions des modèles appris. L'intérêt pour des choses nouvelles et de la découverte de l'inconnu est très prononcé. La valorisation est très importante, l'adolescent a envie de montrer qu'on peut lui faire confiance, car il sait faire les choses seuls, par lui-même.

LES OBJECTIFS DU SEJOUR

En lien avec le projet éducatif de la ville, nous travaillerons à :

- ⌚ **Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune**
- ⌚ **Rendre l'enfant / le jeune acteur de ses vacances.**
- ⌚ **Privilégier la découverte par rapport à la consommation d'activités.**

Ces objectifs éducatifs se retrouveront dans l'organisation et le déroulement du séjour. Ils seront partagés par l'ensemble de l'équipe et se traduiront au quotidien par des objectifs précis qui nous guideront dans notre action auprès des enfants et des jeunes.

Le séjour permettra aux enfants et aux jeunes de vivre une expérience enrichissante de vie en collectivité, de découvrir le milieu montagne en hiver et d'apprendre et de progresser en s'amusant pendant les activités.

LA VIE AU CENTRE

Pour que l'enfant et le jeune puissent se sentir à l'aise sur le centre, nous mettrons en avant **l'importance de la vie quotidienne**. En effet, les temps de la vie quotidienne sont des moments privilégiés pour supporter l'action éducative. Ils mettent en jeu des notions comme **le respect**, **la responsabilisation**, **l'accès à plus d'autonomie** et **la convivialité**. Ces moments permettent la mise en place de la communication et d'un bon contact entre les enfants et les adultes.

Journée type :

7h30-8h30 : lever

7h30-8h45 : petit déjeuner

9h00-9h30 : brossage des dents, rangement des chambres...

9h30-11h30 : activités au chalet ou à l'extérieur

11h30-12h15 : repas

Après-midi de ski et goûter,

17h30-19h : douche et activités tranquilles dans les chambres

19h-20h : repas

20h-21h30 : veillées (au choix)

21h45-22h15 : coucher pour les plus jeunes, temps cool pour les grands

Les enfants doivent bien comprendre l'importance du sommeil (le leur mais aussi celui de leurs copains de chambre) ; le ski est en effet une activité physique où s'être reposé suffisamment est important.

Les veillées tardives resteront exceptionnelles et nous demanderons aux enfants d'être calmes et silencieux après l'extinction des feux.

Pour les repas, un adulte se placera à chaque table. Nous demanderons aux enfants/jeunes de faire l'effort de goûter, sans pour autant les forcer à manger ce qu'ils n'aiment pas. Les enfants/jeunes devront respecter le travail du personnel technique et ils aideront au débarrassage et au nettoyage des tables.

A leur arrivée, ils seront répartis par chambre (nous essayerons dans la limite du possible faire une répartition par âge). Chaque chambre aura un animateur ou une animatrice référent qui aideront les enfants et les jeunes à s'organiser pendant les différents moments de la vie quotidienne.

LES ACTIVITES

Le matin, des activités à l'extérieur ou au chalet seront proposées aux enfants et leur permettront de découvrir la montagne en hiver. Des veillées ludiques et au choix, animées par l'équipe seront organisées chaque soir.

Pour le ski alpin, nous privilégierons les après-midi, en prenant le repas de midi à 11h30. Ainsi, nous profiterons de l'accalmie du début de l'après-midi pour prendre les télésièges en bas des pistes sans attente.

Le ski alpin sera encadré par les animateurs.rices de l'équipe qui ont tous un bon niveau de ski et/ou de l'expérience dans la mise en œuvre de cette activité.

La séance de ski alpin sera réfléchie comme une activité à part entière :

Sportive : les enfants s'échaufferont au début de la séance et une pause sera prévue au milieu de l'après-midi ; nous nous adapterons aux différents âges et niveaux des enfants pour les faire progresser de façon ludique et en toute sécurité.

Loisirs et découverte de la montagne : tous les enfants, même débutants auront la possibilité de visiter la station et d'évoluer sur l'ensemble du domaine skiable. Des jeux, qui faciliteront l'apprentissage seront proposés par les animateurs.rices.

Coopération : nous encouragerons la coopération entre enfants au détriment de la compétition et mettrons en place des systèmes d'entraide entre les groupes.

Le bon déroulement de cette activité dépend aussi d'une bonne gestion du matériel et de l'organisation. Ainsi nous serons attentifs dès la location à ce que chaque enfant skie avec le matériel qui lui a été attribué (les casques sont fournis par le centre mais **chaque enfant doit apporter son masque et ses gants de ski**).

Nos principes de base : la sécurité, la progression de tous les enfants, une bonne ambiance dans les groupes qui donnent envie de skier à tous les enfants.

L'équipe d'animation, qui a de l'expérience dans l'encadrement de cette activité organisera les différents temps et l'apprentissage du ski : il y aura 4 groupes de ski avec chacun un.e animateur.rice référente pour la semaine. Les groupes débutants et moyens seront accompagnés d'un.e deuxième animateur.rice.

Ainsi en début de séjour, nous effectuerons un test pour pouvoir former des groupes de niveau, afin que les enfants et les jeunes évoluent dans un groupe le plus homogène possible. Chaque jour en fonction des évolutions ou des difficultés rencontrées, en

concertation avec les enfants et les jeunes concernés, nous pourrons réajuster les différents groupes.

Bien équipé pour le ski alpin !

Le matériel de ski (chaussures, skis et casques) sera emprunté sur place, le loueur ayant préparé des « packs » en se basant sur les tailles que les familles ont fournies. Nous serons attentifs dès la location à ce que chaque enfant skie avec le matériel qui lui a été attribué.

En revanche, les jeunes doivent venir avec **un pantalon de ski** et **un manteau** adapté à l'activité (ces deux équipements peuvent être empruntés gratuitement à la mairie) ainsi que des **gants de ski** et des **chaussettes de ski** (3 paires minimum).

Nous recommandons le port d'un **masque de ski** avec indice solaire 3, celui-ci s'adaptant mieux au port du casque que les lunettes de soleil.

ENCADREMENT ET SECURITE

L'équipe se compose d'une directrice, d'une adjointe assistante sanitaire et de 8 animatrices et animateurs.

Sur le centre, une équipe technique (composée d'un cuisinier, d'une personne polyvalente, d'une lingère, d'un plongeur et d'une personne de ménage) accueillera confortablement les enfants.

L'encadrement est d'un animateur pour 7 enfants de plus de 6 ans.

Les accueils collectifs de mineurs (séjours vacances) sont organisés dans un cadre réglementaire (code de l'Action Sociale des familles – Ministère de la jeunesse et des solidarités actives). Les activités proposées se déroulent dans le respect de la réglementation en vigueur. L'activité de ski est conçue comme une activité de loisir et de découverte.

LE SUIVI SANITAIRE

Traitements médicaux et visite chez le médecin

Si votre enfant prend des médicaments ou bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé, les médicaments devront être remis à l'assistant(e) sanitaire lors du départ dans un sachet avec une ordonnance à jour et le protocole détaillé de la prise en charge pour les PAI.

Les médicaments (non périmés) seront notés au nom de l'enfant.

Les ordonnances sont obligatoires, même pour l'homéopathie ou les huiles essentielles.

Sans ordonnance, nous ne pourrons pas donner le traitement à l'enfant.

Tout au long du séjour, c'est l'assistante sanitaire ou un membre de l'équipe qui se chargera de donner le traitement aux enfants concernés : aucun traitement ne pourra être laissé à disposition des enfants.

En cas d'intervention ou de consultation...

Si, durant le séjour, votre enfant doit consulter un médecin (maladie, accident...) ou si un problème survient, la direction contactera directement les parents concernés.

La Direction des Actions Éducatives avancera les frais médicaux, après le séjour, une facture vous sera adressée. L'ensemble des documents pour la prise en charge par l'assurance maladie vous sera transmis à réception du paiement.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Le courrier

Le courrier est la forme de communication qui sera privilégié pendant le séjour.

Très attendus par les enfants, il est conseillé aux familles d'envoyer également un courrier pendant le séjour ou de le mettre dans la valise. Il peut aussi être donné à l'équipe le jour du départ.

Les enfants enverront un courrier à leur famille s'ils le souhaitent. **Nous conseillons aux parents de joindre des enveloppes adressées et timbrées.**

Au vu des délais d'acheminement, les colis sont fortement déconseillés. Si toutefois un enfant un colis et selon son contenu, l'enfant pourra être amené à le partager avec le reste des enfants de la colo lors d'un goûter ou d'un moment privilégié.

Le message internet/ le blog

Régulièrement, un message sera rédigé et posté sur le blog du centre de vacances, accessible depuis le site internet de la ville de Fontenay-sous-Bois, rubrique <centres de vacances. Toutes les informations relatives à l'utilisation du blog sont confidentielles et seront envoyées par courrier et/ou transmises au départ du séjour.

Le séjour se déroulant dans une zone où internet est en bas débit, nous ferons notre possible pour alimenter au quotidien le blog de nouvelles et de photos.

Le téléphone portable

Le téléphone portable, pour une raison d'équité entre enfants des deux tranches d'âge, n'est pas autorisé, la communication téléphonique ne sera pas prise en charge sur le centre.

En cas de besoin

Il n'y aura pas possibilité de joindre directement la direction du séjour. En cas d'urgence contacter la Direction des Actions Éducatives au **01 49 74 74 09**.

Si, durant le séjour votre enfant doit consulter un médecin (maladie, accident,) ou si un problème survenait, la direction contactera directement les parents concernés.

La direction pourra également consulter les familles, dans le cas où elle aurait besoin d'informations complémentaires liées à l'accueil de votre enfant.

INFORMATIONS DIVERSES

L'argent de poche

Toutes les dépenses liées au fonctionnement du centre de vacances sont incluses dans la participation aux frais de séjours. L'argent de poche reste donc facultatif et n'a que très peu d'utilité (achat de carte postale, timbres, petits souvenirs etc.). Par conséquent, il est limité à 15€ pour les enfants de 10 à 14 ans et à 10€ pour les enfants de 6 à 9 ans.

Le jour du départ l'argent de poche sera confié aux animateurs pour éviter tout problème de perte. Lors de temps shopping, les jeunes pourront dépenser leur argent et en seront responsables.

Objets personnels

Ils sont déconseillés et ne peuvent être apportés que sous la responsabilité individuelle de chaque participant. En cas de perte ou de détérioration, ils ne sont pas pris en charge par les assurances.

Si les enfants veulent prendre des photos pendant le séjour, nous vous recommandons d'utiliser un appareil photo jetable ou numérique, mais de faible valeur.

Linge et trousseau

Il est important de bien marquer le linge, car il y aura des lessives (des sous-vêtements en particulier) prévues pour ce séjour. Les enfants ne reconnaissant pas toujours leurs vêtements, le nom de l'enfant sur l'étiquette du vêtement est important.

Il est également déconseillé d'acheter des vêtements neufs ou de mettre des vêtements de marque ou de valeur.

Nous demandons aux parents de respecter le trousseau (disponible sur internet dans la rubrique « centres de vacances »), les recommandations de la direction de séjour et de ne pas surcharger les valises des enfants.

LE VOYAGE

Le **dimanche 23 février**, l'équipe et les enfants se rejoindront à l'école **Romain Rolland** de Fontenay-sous-Bois à **7h30**. Les animateurs auront différents rôles : étiqueter les bagages ; informer et rassurer les familles ; récupérer l'argent de poche et le courrier ; répondre aux questions... L'assistante sanitaire récupérera les traitements, les ordonnances, les PAI et les fiches sanitaires. Elle notera les informations de santé des enfants.

Pendant le trajet, l'équipe et les enfants apprendront à se connaître. La répartition des chambres sera faite en fonction des envies. Les journées de convoyage sont aussi des journées d'animation.

- ❖ Départ à 8H. Trajet en car municipal jusqu'à la gare
- ❖ TGV Paris gare de Lyon -> Annecy
- ❖ Car jusqu'au centre de vacances
- ❖ Arrivée au centre prévue pour 16h. Le goûter est prévu au centre.

Le samedi 1 mars, nous déjeunerons sur le centre et partirons à 16h pour la gare d'Annecy. Le gouter sera préparé par le centre. Pendant le trajet, les enfants et les adultes pique-niqueront. Les traitements et argent de poche seront redistribués dans le car municipal avant d'arriver à Fontenay pour éviter toute perte. Notre arrivée est prévue pour 23h59. La directrice informera la Direction des Actions Éducatives de tout éventuel retard.

A bientôt ! Au grand Bo !

